

GÉRIATRIE

Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Chef de service : Dr. Caroline BONHOURS

Cadre de pôle : Mme Isabelle CAMPI

Cadres de santé : M. Ronan SOLLIEC, M. Ronan SOLLIEC

Équipe Spécialisée Alzheimer

☎ **04 68 61 87 41**

📠 **04 68 61 77 97**

Présentation générale du service

La population cible

L'équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) du Centre hospitalier de Perpignan vise les patients atteints de démence de type Alzheimer ou autres maladies apparentées de forme légère à modéré.

Les interventions sont réalisées sur prescription médicale par :

- > Le neurologue
- > Le gériatrie
- > Le médecin traitant

Prescription de 15 séances de réhabilitation au domicile, séance individuelle

La composition de l'équipe

L'équipe se compose d'un infirmier coordonnateur, d'un ergothérapeute et de 2 assistantes de soins en gérontologie. L'équipe est en lien avec l'équipe médicale de la Consultation Mémoire du Pôle.

Les missions

Cette équipe réalise suite à une évaluation par l'ergothérapeute, des séances de réhabilitation et d'accompagnement au domicile permettant le maintien et la stimulation des capacités cognitives restantes ainsi que l'apprentissage de stratégies de compensation.

Cette prise en charge permet la diminution des troubles du psycho-comportementaux, ainsi que l'amélioration de la relation patient-aidant.

L'objectif des interventions est de permettre au patient et son aidant un maintien au domicile dans les meilleures conditions possibles.

Déroulement de la prise en charge

Un ergothérapeute vient à domicile faire l'évaluation des capacités restantes de la personne à accomplir les gestes de la vie quotidienne. Il fixe ensuite plusieurs objectifs dans le cadre d'un projet de soins. L'ergothérapeute détermine ce plan de soins avec l'aidant.

Cette prise en charge comprend également un volet d'éducation thérapeutique des aidants avec leur sensibilisation, leur accompagnement et du conseil.

Les assistants de soins en gérontologie prennent ensuite le relais. Ils interviennent à domicile en suivant le programme conçu par l'ergothérapeute.

A la fin des séances, l'ergothérapeute fait un bilan des activités réalisées. Ce bilan est transmis au médecin qui a prescrit l'intervention de l'équipe spécialisée Alzheimer et au médecin traitant.

Les séances, mises en place sur une période de 3 mois à raison d'une séance par semaine, visent à améliorer la qualité de vie de la personne accompagnée et de son entourage à domicile.

Ces interventions se font sur prescription médicale, (médecin traitant, médecin spécialiste de la mémoire). Elles sont financées par l'Assurance Maladie. Cette prise en charge est renouvelable chaque année selon le même modèle.

> [Équipe médicale](#)